

Aux parents d'enfants des jardins d'enfants municipales/SFO

Le gouvernement a décidé de ne pas faire payer les frais de jardin d'enfants pendant la période de fermeture.

L'exemption de paiement concernent tous les enfants inscrits dans les jardins d'enfants et SFO, y compris les enfants qui bénéficient d'un accueil exceptionnel pendant la période de fermeture.

Vu la décision du gouvernement de maintenir la fermeture des jardins d'enfants et établissements scolaires, la commune de Trondheim n'établira pas de factures d'inscription aux jardins d'enfants et SFO pour le mois d'avril.

Les jardins d'enfants privés utilisent un système de facturation indépendant. Les parents sont priés de prendre contact directement avec ces établissements pour obtenir des informations sur les modalités de paiement pendant la période de fermeture.